

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7385480901

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7385480901>

Cette annonce a été mise en ligne le **27 novembre 2024** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**



*L'Office du Mail – Notaire à Angers
Nicolas MELON – Claire GELABERT*

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Nicolas MELON , Notaire associé, membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée «Nicolas MELON, Notaire à Angers», titulaire d'un office notarial dont le siège social est à ANGERS (Maine et Loire), 1 rue Desjardins , le 20 novembre 2024, enregistré à ANGERS, le 25 novembre 2024, dossier 2024 00068489, référence 4904P01 2024 N 03147, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée F&H, dont le siège est à BEAUFORT-EN-ANJOU (49250) 9 place Jeanne de Laval BEAUFORT EN VALLEE, identifiée au SIREN sous le numéro 925 066 250 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ANGERS.

A :

La Société dénommée KLAES DISTRIBUTION, dont le siège est à BEAUFORT-EN-ANJOU (49250) place Jeanne de Laval BEAUFORT EN VALLEE, identifiée au SIREN sous le numéro 935 024 455 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ANGERS.

Désignation du fonds : fonds de commerce d'alimentation générale, supérette, épicerie, vente de fruits et légumes, de fleurs, dépôt de pain, de viennoiserie et de pâtisserie sis à BEAUFORT EN ANJOU (49250), 9 Place Jeanne de Laval, BEAUFORT EN VALLEE, connu sous le nom commercial COCCIMARKET.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUATRE-VINGT-DEUX MILLE EUROS (82.000,00 EUR),

Entrée en jouissance au 20 novembre 2024.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.

Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

David SHAPIRO
Représentant permanent de Médialex